

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE LIMOUSINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATIONS 1, 3 ET 4 DU PLUi DU CONFOLENTAIS

Par arrêté du 16/01/2025, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour les modifications 1, 3 et 4 du PLUi du Confolentais, procédure régie par les articles L 153-41 et suivants et R. 153-8 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique se déroulera **du 10/02/2025 à 09h00 au 26/02/2025 à 17h00**, soit une durée de 17 jours consécutifs.

Madame Yveline BOULOT a été désignée commissaire enquêteure titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et Madame Corinne PIERRE suppléante.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux en version papier à la mairie de Champagne-Mouton et au siège de la Communauté de communes Charente Limousine à Confolens.

L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de Charente Limousine : www.charente-limousine.fr.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet à la mairie de Champagne-Mouton et au siège de la Communauté de Communes à Confolens, aux jours et heures d'ouverture, ou les adresser à l'attention de Madame La commissaire enquêteure :

- par écrit à : Communauté de Communes Charente Limousine, Modifications 1, 3 et 4 du PLUi du Confolentais – Enquête Publique - 8 Rue Fontaine des Jardins 16500 CONFOLENS
- par courrier électronique : ep-pluiconfolentais@charente-limousine.fr

La commissaire enquêteure recevra le public aux jours et lieux suivants :

Lundi 10 février 2025 dans les locaux de la mairie de Champagne-Mouton, 6 Place de l'Eglise 16350 CHAMPAGNE-MOUTON	De 9h à 12h
Mercredi 26 février 2025 dans les locaux de la Communauté de Communes Charente Limousine 8 Rue Fontaine des Jardins 16500 CONFOLENS	De 14h à 17h

Toutes les contributions du public seront consultables à la Communauté de Communes de Charente Limousine à CONFOLENS, siège de l'enquête publique.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos et signés par la commissaire enquêteure qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Charente Limousine. Ces documents seront consultables au siège de la communauté de Communes de Charente Limousine pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de Charente Limousine : www.charente-limousine.fr

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Charente Limousine pourra approuver les modifications 1, 3 et 4 du PLUi du Confolentais. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions de la commissaire enquêteure.

L'avis d'enquête est affiché au siège de la Communauté de communes et aux mairies d'Ansac-sur-Vienne, Champagne-Mouton, Confolens, Montrollet et Vieux-Cérier, quinze jours au moins avant son ouverture et pendant toute sa durée.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Communauté de communes de Charente Limousine au 05.45.84.14.08 ou par courriel à ep-pluiconfolentais@charente-limousine.fr